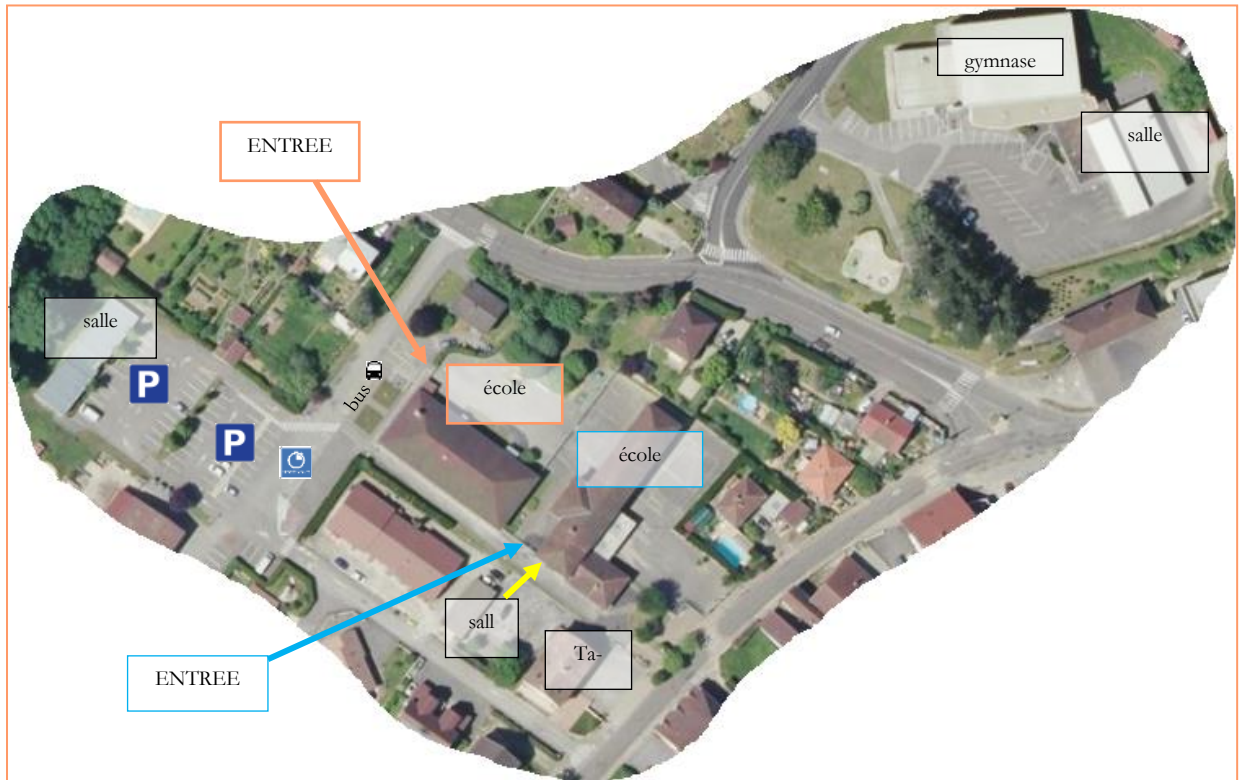


Stationnement



Afin que le comportement routier de toutes et tous permette au parking des écoles de retrouver une fluidité et une sécurité routière conforme à son environnement, nous vous remercions de veiller à respecter les points suivants :

- la zone de dépose minute identifiée au sol, n'est pas une zone de parking. Il est donc demandé aux parents qui s'y garent **de rester à bord** afin d'attendre leurs enfants ou de laisser partir leurs enfants, et repartir « **dans la minute** » afin de laisser la place à la voiture suivante. Ceci en ayant une **attention particulière aux cyclistes** peu visibles qui arriveraient par l'arrière.
- les quatre places en retrait de la zone de dépose minute sont réservées en priorité aux enseignants. Il est important qu'aucune voiture ne soit laissée sans conducteur ou conductrice sur la zone de dépose minute pour ne pas risquer de bloquer.
- la zone d'arrêt de bus marquée par une signalisation verticale et au sol par un zebra jaune est réservée aux bus.
- le parking devant le tabac presse est réservé à la clientèle.

Un agent assermenté veillera dès la rentrée à faire respecter ces consignes afin de permettre à tous de circuler sereinement et en sécurité aux abords des écoles.